

L'Yacht de S. M. le *Herald*, ayant à son bord Lord et Lady AYLMER, et leur suite, a fait voile de Portsmouth pour Québec, le 29 Août.

Dans la liste des ouvrages publiés à Londres en Août dernier, se trouve le suivant :—*The Geography and Topography of the Canadas, and the other British North American Provinces, with Maps. By Lieut. Colonel BOUCHETTE.* C'est-à-dire :—*Géographie et Topographie du Canada et des autres Provinces de l'Amérique Septentrionale Britannique ; avec Cartes Par le Lieut. Colonel BOUCHETTE.*

Les derniers journaux anglais, reçus par la voie des Etats-Unis, nous donnent les nouvelles, non pas d'une révolution, comme celle de France, mais de troubles sérieux, de mouvemens insurrectionnels, dans cette partie du royaume des Pays-Bas appelée la Belgique. Une révolution est un changement de dynastie, de constitution, ou de lois fondamentales dans un état ; il n'y avait eu encore rien de tel dans les Pays-Bas, à la date des dernières nouvelles ; il paraissait même que tout ce que le peuple désirait généralement était un changement partiel d'hommes et de mesures ; mais pour obtenir ce qu'il désirait, il ne s'y prenait pas, suivant nous, de la manière la plus légitime, dût sa manière d'agir être efficace à la fin, si l'espoir d'un bien futur n'autorise pas à commettre un mal présent. Dans toute société bien organisée, sous tout gouvernement constitutionnel et libre, il doit être permis aux citoyens de faire entendre leurs plaintes, par la voie des papiers publics, s'ils se trouvent lésés, de s'assembler paisiblement, de dresser et de présenter des pétitions ou des requêtes au prince ou aux autorités constituées. Mais les rassemblemens tumultueux, excepté le cas de résistance à des coups d'état, à la violation manifeste de la constitution et des lois, comme celui qui a eu lieu dernièrement en France, les rassemblemens tumultueux, les émeutes, disons-nous, sont toujours blâmables, comme troublant l'ordre public, et mettant en danger les personnes et les propriétés. Ces rassemblemens tumultueux deviennent criminels, ou plutôt leurs suites sont des crimes, si elles consistent en voies de fait comme celles qui ont eu lieu à Bruxelles, destruction forcée de propriétés publiques et privées, incendies, meurtres ou intentions de meurtres, &c. M. de Potter, au sort duquel plusieurs écrivains publics ont paru s'intéresser dernièrement, nous semblerait plus digne d'exécration que de pitié, s'il était vrai, comme le disent quelques uns des derniers journaux de Londres, ou des auteurs de lettres publiées dans ces journaux, s'il était vrai, disons-nous, qu'il eût écrit sous-main au peuple